



Dynamique favorable pour le déménagement d'entreprise

Situation contrastée sur le marché du déménagement en 2014. La conjoncture économique maussade a impacté fortement les entreprises du secteur. Alors que le transfert d'entreprise a su tirer son épingle du jeu et affiche un chiffre d'affaires en hausse.



© Fotolia_UWimages

Pour la troisième année consécutive, le marché du déménagement a enregistré, une nouvelle baisse d'activité (-5 %) résultant de la diminution des transactions et du recul de la mobilité des ménages face à la hausse du chômage et un avenir incertain. Au contraire, le marché du transfert d'entreprise a progressé malgré le contexte économique difficile.

Augmentation de la demande des transferts d'entreprise

Les spécialistes du déménagement d'entreprise ont bénéficié de la dynamique favorable du secteur immobilier de bureaux. En effet le marché français des bureaux s'est bien comporté, notamment en Ile de France, la région plus importante en nombre de locaux d'activités tertiaires, avec une augmentation de +11 % en 2014 après une année 2013 délicate. Plusieurs facteurs expliquent cette relance. Des affaires qui n'avaient pas pu être finalisées car les entreprises mettent de plus en plus de temps à se décider, ont été conclues. Les bailleurs ont fait des efforts sur les loyers pour attirer les entreprises, toujours à la recherche de plus d'économies, d'optimisation et de rationalisation de leur parc immobilier.

Priorité à la lisibilité

Depuis ces dernières années, le durcissement de la concurrence (parfois déloyale) par les prix, la prolifération des sites de devis en ligne et des comparateurs de

prix, le développement du travail illégal ont fortement pénalisé l'activité du déménagement.

Face à cette situation, la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) et l'Agence Française du Déménagement d'Entreprises (AFDE), les instances représentatives de la profession, ont intensifié leur lutte contre le travail illégal avec des efforts de communication pour que les donneurs d'ordre prennent conscience du besoin de déménager en toute sécurité avec les professionnels du secteur et en finir avec les arnaques.

Les actions auprès des pouvoirs publics (recours Tropic) et des autorités de contrôle (Direccte) se sont multipliées. Rappelons à ce sujet que le recours au travail illégal est sanctionné pénalement d'une amende de 45 000 € et d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement sans oublier que la coresponsabilité du donneur d'ordre peut également être engagée. D'autre part, est en cours de finalisation, l'établissement, avec les responsables de la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF), d'un Référentiel métier, véritable outil informatif et pé-

DOCUMENTS À VÉRIFIER PAR LE DONNEUR D'ORDRE

L'Article L. 324-14 du Code du Travail prévoit : « Toute personne qui ne s'est pas assurée lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat (...) que son cocontractant s'acquitte de ses obligations (...) sera tenue solidairement responsable (...) »

D'où, la nécessité pour le donneur d'ordre de vérifier l'aptitude professionnelle et la capacité financière de l'entreprise de déménagement, en réclamant :

- Extrait K BIS d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Certificat d'inscription au registre des transporteurs routiers,
- DC7
- Imprimé n° 60-3955 *Demande de certificat de versement des cotisations et de fourniture des déclarations des candidats* (délivré par l'URSSAF)
- Attestations d'assurance
- Une attestation sur l'honneur établie par le prestataire, à la date de signature du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2.



RATIOS MOYENS DE PRODUCTIVITÉ DE LA PROFESSION

Ces ratios correspondent à des normes de la profession établies par l'Agence Française du Déménagement d'Entreprises et sont donnés à titre indicatif. Toute prestation est soumise aux accès techniques et aux moyens d'élévation disponibles.

RAPPEL : La profession est soumise à une obligation de résultat

INTRA-SITE

- Déménagement interne sur le même niveau sans rupture de charge, pas d'ascenseur, pas de monte-charge ni de marche (manutention et roulage) = **18 à 20 m³ par homme et par jour.**
- Déménagement interne avec ascenseur (sur des niveaux différents) = **15 à 17 m³ par homme et par jour.**
- Déménagement au sein d'un même site (ascenseur et monte charge), la

distance doit être inférieure à 150 mètres, au-delà utilisation d'un véhicule = **12 m³ par homme et par jour.**

DÉMÉNAGEMENT EXTERNE

- Avec moyens d'élévation, accès facile = **9 à 10 m³ par homme et par jour**

- Accès difficile (le départ ou l'arrivée) = **8 m³ par homme et par jour.**

- Accès difficile pour le départ et l'arrivée, si l'accès se fait par escalier, si utilisation d'un monte meuble ou si la distance entre l'accès et le véhicule pour le transport est supérieure à 150 mètres. = **6 m³ par homme et par jour.**

Emballage / Déballage document

Conditionnement en cartons standards = **25 ml par homme et par jour.**

Conditionnement en armoires roulantes = **100 ml par homme et par jour.**

Préparation - repérage – étiquetage = 150 m³ par homme et par jour

Démontage = 20 m³ par homme et par jour Mobilier de bureau standard et rayonnage archives.

Remontage = 15 m³ par homme et par jour Mobilier de bureau standard et rayonnage archives.

INFORMATIQUE

Déconnexion = 75 à 85 PC par homme et par jour

Reconnexion = 45 à 55 PC par homme et par jour

Emballage – déballage informatique = 100 à 120 PC par homme et par jour

dagogique de promotion et de défense de la profession.

Bien choisir sa société de déménagement

S'il est bien sûr indispensable de préparer minutieusement et méthodiquement son déménagement rien non plus ne doit être laissé au hasard quant au choix du prestataire sous peine d'essuyer des déconvenues et d'augmenter la facture à la sortie.

L'ancienneté, la taille de l'entreprise, ses références clients qui témoignent de son expérience, ses moyens techniques et humains (véhicules, élévateurs, nombre de salariés...), l'obtention des certifications ISO 9001, ISO 14001 relative au management environnemental, la vérification de son inscriptions au registre du commerce et des sociétés et au registre des transporteurs routiers, permettent de s'assurer de la capacité du prestataire à répondre à la demande de l'acheteur et à respecter la législation. La nature des services proposés est également un bon indicateur qui doit être pris en considération. De manière générale, plus le cahier des charges est précis, plus il permet de canaliser les réponses et de faciliter grâce à une grille d'analyse la comparaison objective des offres.

En ce sens, Marie-Christine Bouvier, Présidente de l'AFDE et conseiller CSD insiste sur la nécessité pour les acheteurs d'aller au-delà de « l'achat d'un prix » et pour les entreprises de déménagement

« de communiquer avec clarté et transparence sur l'articulation des coûts ».

De plus, précise-t-elle « La prise en compte dans la sélection des prestataires, de critères de qualité, tels que les services, la gestion sociale et le professionnalisme doit permettre de lutter avec une efficacité accrue contre le fléau de prix anormalement bas ».

Évolution du positionnement des déménageurs

Conséquence de la baisse d'activité, de l'augmentation des coûts et de la pression

sur les prix, le positionnement des déménageurs continue d'évoluer.

De plus en plus de petites structures indépendantes intègrent un réseau commercial. Elles peuvent ainsi mutualiser certaines dépenses comme celles de la communication et disposent d'une meilleure force de frappe commerciale. La plupart des groupements, présents sur tous les métiers du déménagement et sur tout le territoire national, leurs proposent, outre de bénéficier de la renommée de leurs enseignes, un support commercial et stratégique leurs permettant d'améliorer leur offre.

La profession s'est lancée également sur des marchés annexes en forte croissance comme le self-stockage et l'archivage afin de diversifier leurs sources de revenus. Une autre partie des opérateurs on adapté leur offre en proposant de nouvelles prestations, services de relocation... à plus haute valeur ajoutée. Par exemple, l'offre « SAV déménagement » pour résoudre des problèmes rencontrés le jour J, comme de réacheminer d'un carton réceptionné au mauvais étage ou de déplacer de quelques centimètres un ou plusieurs bureaux. Ou encore la déconnexion et reconnexion du parc informatique de plus en plus demandée, le nettoyage des locaux après intervention, voire le recyclage du mobilier obsolète.

GRILLE D'ÉQUIVALENCE EN M³ POUR LE MOBILIER

10 cartons	= 1 m ³
1 bureau standard	= 1 m ³
1 bureau + retour	= 1,5 m ³
1 armoire vide	= 1 m ³
1 étagère	= 1 m ³
1 armoire basse vide	= 0,5 m ³
1 meuble bas vide	= 0,5 m ³
1 caisson vide	= 0,2 m ³
1 fauteuil	= 0,2 m ³
1 chaise empilable	= 0,1 m ³
3 PC (avec carton)	= 1 m ³
1 imprimante emballée	= 0,20 m ³
1 table informatique	= 0,5 m ³
1 petite table de réunion	= 1 m ³
1 porte manteau	= 0,15 m ³
1 halogène	= 0,15 m ³

Coffre-fort, copieur, table de réunion, Ces opérations dépendent du portage et du roulage.

